

Date d'envoi de la convocation : 05 Mai 2017
Nombre de Membres du Bureau en exercice : 21
Nombre de Membres du Bureau présents : 19
Nombre de Procurations : 1
Nombre de Votants : 20
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

15 Mai 2017

Présidence de : M. Alain SUGUENOT

Présents en tant que Vice-Présidents :

M. Jean-Luc BECQUET,
M. Jean-François CHAMPION,
M. Xavier COSTE,
M. Sylvain JACOB,
M. Michel PICARD,
M. Michel QUINET,
M. Jean-Pierre REBOURGEON,
M. Gérard ROY,
M. Jean-Paul ROY,
M. Denis THOMAS.

Présents en tant que Membres du Bureau :

Mme Estelle BERNARD-BRUNAUD,
M. Pierre BROUANT,
M. Jean CHEVASSUT,
M. Stéphane DAHLEN,
Mme Liliane JAILLET,
M. Vincent LUCOTTE,
M. Patrick MANIERE.

Ont donné pouvoir :

Mme Claude CORON à M. Jean-Paul ROY.

Absents-excuses :

Mme Sandrine ARRAULT.

Secrétaire de Séance :

M. Pierre BOLZE.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR REFECTION TOITURE DOJO FORUM DES SPORTS

M. Jean Paul ROY, rapporteur, indique que la salle du Dojo est un bâtiment ancien, construit en 1988. En 2002 à la Salle Omnisports du Forum des sports a été accolée au Dojo, la jonction entre les deux bâtiments a été réalisée à cette époque. L'ensemble salle du dojo et la jonction présentent à ce jour des défauts d'étanchéité avec de nombreuses infiltrations.

Afin de pérenniser cette salle, il est nécessaire d'effectuer la réfection complète de sa toiture pour une surface approximative de 560 m².

Le Rapporteur précise que le projet comprend la mise en œuvre d'une nouvelle couverture en zinc prépatiné, la réfection de l'étanchéité, des isolants thermiques et des ouvrages annexes (entrées d'eaux pluviales, trop pleins, joints de dilatation, costières, lanterneaux, ventilations, passages de câbles, etc.....) ainsi que le changement des menuiseries extérieures. De plus, il sera procédé à l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC) pour assainir la salle de sports affectée au Judo.

Il indique que le délai global d'exécution pour cette opération serait de trois mois.

Le coût estimatif de ce projet, ayant fait l'objet d'une première inscription budgétaire lors du Conseil communautaire du 27 Mars dernier, s'élève à 225 000 € H.T.

La Communauté d'Agglomération étant éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux -DETR- pour 2017, ce projet pourrait bénéficier d'une subvention à hauteur de 35%.

Le Rapporteur présente le plan de financement du projet :

- Dépense subventionnable225 400, 00 € H.T.
- Subvention :
 - * DETR 201778 890, 00 € H.T.
- Autofinancement146 510,00 € H.T

**LE BUREAU DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- adopte le principe de réfection de la toiture de la salle du DOJO au Forum des sports et approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- autorise le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2017,
- autorise le Président à signer tout document dans le cadre de cette demande de subvention,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.



Extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
pour le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Jean-François PONS

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération Bureau Communautaire du 11 Mai 2017 : Demande de subvention DETR réfection toiture DOJO Forum des Sports

Date de transmission de l'acte : 15/05/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 15/05/2017

Numéro de l'acte : BU-17-298 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 021-200006682-20170511-BU-17-298-DE

Date de décision : 11/05/2017

Acte transmis par : Christine BOULIGAUD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions